



ÉCOLE PRIMAIRE
CARLYLE
ELEMENTARY SCHOOL
ÉCOLE DU MONDE • IB WORLD SCHOOL



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board



109 Carlyle Avenue, T.M.R., Québec, H3R 1S8 • T 514.738.1256 • F 514.738.0373 • www.emsb.qc.ca/carlyle

Politique d'admission

À PROPOS DE L'ÉCOLE CARLYLE

L'école Carlyle, construite en 1920, est située au 109, avenue Carlyle, à Ville Mont-Royal. Ses limites territoriales sont délimitées à l'est par Papineau, au sud par le fleuve, à l'ouest par le boulevard Décarie et au nord par l'autoroute 40. Étant donné l'étendue du territoire desservi, 14 autobus scolaires assurent le transport des élèves. Environ 47 élèves fréquentent le service de garde au cours de la journée.

Notre population scolaire, de la maternelle 4 ans à la 6^e année, compte environ 330 élèves pour l'année scolaire 2023-2024. Cinquante-trois pour cent des élèves sont nés au Québec et 65 % utilisent l'anglais comme langue principale à la maison. Quarante-sept pour cent des élèves sont nés à l'extérieur de la province. Nos élèves internationaux proviennent de différents continents, notamment l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud. Notre communauté scolaire reflète la diversité ethnique et linguistique de Montréal, avec plus de 30 langues et cultures représentées.

Il est important de noter que notre école connaît un taux élevé de roulement d'élèves en raison du nombre important de familles provenant de l'extérieur de la province. Nous intégrons les élèves ayant des besoins particuliers dans toutes nos classes, tout en les soutenant à l'aide d'un modèle de services complémentaires. L'adoption des lois 104 et 96 a eu pour effet de limiter le nombre de nouvelles inscriptions. Nous continuons toutefois d'accueillir des familles provenant d'autres provinces et pays, ainsi que des familles internationales admissibles à fréquenter une école anglophone pour une période limitée. Notre école offre un programme régulier en anglais ainsi qu'un programme préscolaire bilingue. Les élèves de maternelle 4 ans et 5 ans reçoivent 50 % de leur enseignement en anglais et 50 % en français. Les élèves des cycles 1, 2 et 3 reçoivent 67 % de leur enseignement en anglais et 33 % en français.

La population étudiante est variée sur les plans socioéconomique, comportemental et académique. Bien que nous ne soyons plus classés comme une école de catégorie 3 en milieu défavorisé, nous desservons toujours des élèves issus de milieux socioéconomiques variés, allant de milieux plus défavorisés à des milieux plus favorisés. L'indice de défavorisation de l'école est de 7 (sur un maximum de 10), selon l'indice IMSE du ministère de l'Éducation. Malgré cet indice, certains élèves proviennent de milieux plus vulnérables non reflétés par cette donnée. Environ un tiers des élèves

reçoivent un soutien supplémentaire pour des besoins d'apprentissage, sociaux ou émotionnels. Le personnel possède une bonne compréhension globale du développement de l'enfant dans son ensemble. Les élèves ont accès à une salle sensorielle et les classes sont équipées de matériel kinesthésique afin de répondre aux divers styles d'apprentissage.

Environ 29 % des élèves possèdent un plan d'intervention (PI), incluant 62 élèves codés, 36 élèves non codés et 14 élèves en attente d'évaluation pour l'année scolaire 2023-2024. Six élèves suivent actuellement un programme modifié. Ces chiffres n'incluent pas les nouveaux arrivants ni les élèves en apprentissage de l'anglais (ESL). Les défis liés à l'enseignement incluent la différenciation pédagogique nécessaire pour répondre aux besoins des élèves en difficulté, ainsi que l'acquisition de la langue chez les élèves ESL, qui varie d'un cycle à l'autre.

L'école Carlyle valorise un partenariat éducatif impliquant les parents, le personnel scolaire, la direction et la communauté. Les parents sont engagés et participent activement au conseil d'établissement, au comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (EMSBPC) et à l'organisme de participation des parents (OPP). L'école bénéficie d'un solide partenariat avec les parents et la communauté. Ceux-ci participent à divers événements tels que les portes ouvertes, les journées de vaccination et de photos, l'organisation de la bibliothèque et les activités de financement. Leurs contributions permettent d'offrir aux élèves une variété d'activités enrichissantes. Carlyle se distingue également par son fort engagement bénévole, qui constitue un atout précieux et enrichit les unités d'enquête grâce à des conférenciers invités et des visites d'auteurs. Nous encourageons la participation active de tous les parents et tuteurs.

PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Toutes les écoles de la Commission scolaire English-Montréal doivent inscrire les élèves conformément à leur politique d'inscription. Les nouveaux élèves sont inscrits selon le principe du premier arrivé, premier servi, en fonction des priorités établies.

Tous les élèves doivent répondre aux exigences d'un certificat d'admissibilité pour fréquenter une école publique anglophone au Québec. Pour être admissibles, les élèves doivent satisfaire aux critères établis par la Charte de la langue française du gouvernement du Québec. Toutes les familles doivent faire une demande de certificat d'admissibilité avant l'inscription.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

1. Enfants dont les parents ou frères et sœurs canadiens ont reçu la majeure partie de leur instruction primaire en anglais au Canada.
2. Familles résidant temporairement au Québec pour le travail, les études, un statut diplomatique ou en tant que membres des forces armées.
3. Exceptions permettant à certains enfants non admissibles d'obtenir une exemption à la loi 101.

L'inscription publique pour l'année scolaire suivante débute la première semaine de février. Toutefois, les frères et sœurs des élèves déjà inscrits à l'école Carlyle bénéficient d'une priorité d'inscription une semaine plus tôt. L'inscription pour l'année scolaire en cours est continue.

Les parents doivent inscrire leur enfant à l'école de leur choix et fournir les documents suivants :

- Certificat d'admissibilité ou code permanent de l'enfant, du parent ou du frère/sœur utilisé pour l'admissibilité
- Preuve de citoyenneté canadienne de la personne utilisée pour l'admissibilité
- Certificat de naissance long de l'enfant indiquant les noms des deux parents
- Preuve de résidence (bail, permis de conduire, facture de services publics, etc.)